

Questions fréquemment posées

Questions fréquemment posées

Comment devient-on collaborateur?

Pour devenir collaborateur, veuillez envoyer un courriel à l'adresse portal.support@novartis.com avec votre nom et vos coordonnées, et un associé de Novartis communiquera avec vous.

Que faire si j'oublie mon mot de passe?

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié » sur la page de connexion du portail professionnel de Novartis. Suivez les instructions fournies pour réinitialiser votre mot de passe et retrouver l'accès à votre compte.

À quelle fréquence recevrai-je des notifications/courriels?

La fréquence des notifications/courriels que vous recevrez dépendra de vos paramètres et préférences. Habituellement, des notifications par courriel sont envoyées lorsque des nouveaux contenus relatifs à votre domaine thérapeutique ont été publiés.

Dois-je prescrire des produits Novartis pour pouvoir m'inscrire/participer?

Non, la prescription de produits Novartis n'est pas une exigence pour s'inscrire sur le portail professionnel de Novartis. Cette plateforme vise à fournir aux professionnels de la santé des ressources, des informations et des occasions de collaboration précieuses, quelles que soient leurs décisions en matière de prescription.

Je viens d'obtenir mon diplôme de médecine, ai-je intérêt à m'inscrire sur le portail?

Oui, s'inscrire sur le portail professionnel de Novartis peut être utile pour les professionnels de la santé récemment diplômés. Ce portail offre une multitude de ressources éducatives, de perspectives, d'informations sur les maladies et les produits Novartis, destinés à améliorer vos connaissances et à soutenir votre développement professionnel.

Source URL: <https://www.pro.novartis.com/ca-en/questions-frequeemment-posees>